Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500564-20260401-D2026_04_03-DE

Date de convocation :
27/03/2026
Date d'affichage :
27/03/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Absent : 0
Votants : 15
Quorum : 8

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 1er avril à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de la Chapelle aux Filtzméens, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 27 mars 2026, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11, L 2122-8 et L 2122-9 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. LAIGLE Sylvain, Mme PODPOVITNY Caroline, M. GUIGNARD Christophe, Mme ROUAULT Claude, M. DENIS Lionel, M. MORIN Johann, Mme LAMOUR Mabel (à partir de 19h49), Mme PLAINFOSSE Anaïs, M. JAULIN Jean Baptiste, Mme DELAGE Gwenaëlle, Mme LÉCAILLON Marion, M. GRANGER Rodrigue, Mme MERIL Mathilde.

Étaient absents excusés :
Monsieur VIART Benoit donne pouvoir à Monsieur LAIGLE Sylvain.
Monsieur RIVIÈRE Arnaud donne pouvoir à Madame PODPOVITNY Caroline.

Était absente : Madame LAMOUR Mabel (jusqu'à 19h49)

Secrétaire de séance : Mme DELAGE Gwénaëlle

D2026-04-03– Désignation des commissions communales

A l'issu du renouvellement des conseillers municipaux, les élus peuvent participer à diverses commissions municipales et extra-municipales.

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le conseil municipal peut, au cours de chaque séance, former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Le conseil municipal décide des commissions, fixe le nombre de conseillers qui y siègeront et les désigne. Seuls les conseillers municipaux peuvent en être membres. La participation de toute personnalité extérieure entache d'illégalité la délibération portant création de cette commission.

Les membres de ces commissions sont désignés par vote à bulletin secret. Mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et désignations, par ailleurs, si une seule liste a été présentée après l'appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement (Article L. 2121-21 du C.G.C.T.)

A l'unanimité le conseil municipal décide d'élire à main levée les membres des commissions municipales.

Dans le cadre de ce dispositif, sans préjudice des commissions qui peuvent être créées sur des sujets particuliers, M. LAIGLE propose la création de 8 commissions, sur les thématiques suivantes :

- Commission « affaires scolaires » composée de 2 membres
- Commission « ressources humaines » composée de 3 membres
- Commission « finances » composée de 4 membres

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500564-20260401-D2026_04_03-DE

- Commission « Communication » composée de 5 membres
- Commission « Associations » composée de 5 membres
- Commission « Action sociale – santé publique – solidarité » composée de 4 membres
- Commission « Urbanisation – Environnement – Développement durable » composée de 4 membres
- Commission « Voirie – Service technique communal » composée de 3 membres

Après appel à candidature, les commissions seraient composées comme suit, Monsieur le Maire étant président de droit de l'ensemble des commissions municipales :

Affaires scolaires (2 membres)	Ressources Humaines (3 membres)	Finances (4 membres)	Communication (5 membres)
PODPOVITNY Caroline	RIVIERE Arnaud	GUIGNARD Christophe	PODPOVITNY Caroline
LECAILLON Marion	PLAINFOSSE Anaïs	LAMOUR Mabel	ROUAULT Claude
	DELAGE Gwénaëlle	PLAINFOSSE Anaïs	MORIN Johann
		JAULIN Jean-Baptiste	LECAILLON Marion
			MERIL Mathilde

Associations (5 membres)	Action sociale – santé publique – solidarité (4 membres)	Urbanisation – Environnement – Développement durable (4 membres)	Voirie – Service technique communal (3 membres)
LAIGLE Sylvain	RIVIERE Arnaud	LAIGLE Sylvain	LAIGLE Sylvain
MORIN Johann	ROUAULT Claude	GUIGNARD Christophe	DENIS Lionnel
GRANGER Rodrigue	MORIN Johann	RIVIERE Arnaud	GRANGER Rodrigue
MERIL Mathilde	LAMOUR Mabel	DENIS Lionnel	
ROUAULT Claude			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leur pour pouvoir,

- **VALIDE** la création des 8 commissions ci-dessus désignées.
- **ÉLIT** les membres des commissions du Conseil Municipal comme ci-dessus présentées.

Fait à la Chapelle-aux-Filtzméens,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Benoit VIART



La secrétaire de séance,

Gwénaëlle DELAGE.

